

Tribune de Geneve, 21/09/2005, Dialogue, p. 11

L'INVITÉ

Genève mérite mieux: une nouvelle Constitution

ANDREAS AUER Professeur à la Faculté de droit

Hier, 20 septembre, des députés appartenant aux principaux partis de notre canton ont déposé le projet de loi constitutionnelle que l'association «Une nouvelle Constitution pour Genève» a élaboré au début de l'été. Une étape importante aura ainsi été franchie. Voyons comment pourrait se dérouler la suite de la procédure.

Le projet de loi constitutionnelle va être renvoyé à une commission parlementaire. Comme elle disposera d'un projet rédigé, appuyé par plusieurs centaines de citoyennes et de citoyens, on peut penser qu'elle soumettra sans retard son rapport au Grand Conseil et que ce dernier se prononcera aussitôt. Si le Grand Conseil entre en matière sur le projet, celui-ci sera soumis au vote du peuple. Notre objectif est que le peuple genevois puisse se prononcer en 2006 sur le principe de la révision totale par la voie d'une constituante.

Suivra alors l'élection de l'Assemblée constituante, qui sera plus ouverte sur la société civile que celle du Grand Conseil, car le quorum n'est que de 3% et l'apparement de liste est proscrit. Elle pourra avoir lieu avant l'été 2007.

L'Assemblée constituante mettra sans doute quelques mois pour s'organiser. C'est ensuite que s'ouvrira la phase que les Genevois attendent depuis si longtemps, celle de la reconstruction et de la réécriture de la vieille Constitution de 1847. Il faudra tout revoir, la tête froide, mais aussi avec de l'imagination: les institutions, les relations Etat – Ville – communes, les rapports Eglise – Etat, les droits politiques, le rôle des partis, les finances, l'indépendance des juges, les libertés, les relations transfrontalières, les tâches de l'Etat et les responsabilités de la société civile dans les politiques publiques du logement, de l'énergie, du social, de la formation, etc. Y a-t-il un plus beau défi que celui de redéfinir notre contrat politique?

Le peuple aura le dernier mot. L'Assemblée aura en tout quatre ans pour lui présenter un projet de nouvelle Constitution. Mais rien ne lui interdit de faire plus vite. Nous pourrions avoir une nouvelle Constitution en 2010. Si le premier projet est rejeté par les électeurs, l'Assemblée aura encore une année pour corriger le tir et soumettre au vote une nouvelle mouture.

Et pendant ce temps? Le Grand Conseil continuera à légiférer, le Conseil d'Etat à gouverner, les juges à trancher des litiges et les citoyens à lancer des initiatives et des référendums. L'avantage de l'Assemblée constituante est triple: elle peut se concentrer sur sa seule tâche, celle d'élaborer une nouvelle Constitution; sa composition ne se modifie pas en cours de route à la suite d'élections; les autorités constituées restent en place pour s'occuper des affaires courantes, toujours urgentes.

Débat public, lundi 26 septembre 2005 à 19 h 30, Unimail R 280: Genève mérite mieux: une nouvelle Constitution, exposés de Martine Brunschwig Graf et Andreas Auer, Forum animé par Davis Rihs, avec des représentants des partis, de la société civile et le public.

